

**CONTRÔLE ROUTIER**

# La gestion des radars sera confiée au privé

■ La tutelle étudie deux scénarios.



**L**e ministère de l'équipement, du transport et de la logistique veut confier la gestion des radars de contrôle de la vitesse à un prestataire externe. Une étude vient d'être lancée pour étudier les scénarios possibles en vue d'assurer une gestion efficace de ces équipements. La concession à un délégataire privé et la gestion dans le cadre d'un PPP (partenariat public/privé) sont les deux possibilités envisagées. Le ministère considère que ses efforts en matière de renforcement du contrôle routier se heurtent à de

nombreuses contraintes, principalement la rareté des ressources humaines qualifiées et la maintenance des systèmes. D'où la nécessité de l'externalisation, d'autant plus que la tutelle prévoit une extension du parc des radars à 1 200 unités d'ici 2017. Rappelons que depuis l'entrée en vigueur du Code de la route, de nouveaux supports et des outils modernes ont été adoptés, permettant la réduction de l'intervention de l'élément humain dans la constatation des infractions en vue de lutter contre la corruption et le sentiment d'impu-

nité qui encourage la récidive et la violence sur les routes. Dans le détail, 150 radars fixes ont été acquis en 2010. A cela s'ajoute la mise en place d'une structure de traitement des messages d'infractions constatées par radars fixes. En 2015, le ministère a également lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 417 équipements de contrôle de la vitesse, mis en place un centre national de traitement des infractions et il est en cours de préparation du dossier d'AO pour externaliser l'exploitation des messages d'infraction par intolérance ■ I.T.